

## 8 Vers un engagement mutuel pour l'environnement

***La prise de conscience sur les enjeux liés à l'environnement est en plein essor. Ainsi les citoyens sont régulièrement sollicités pour participer à des débats sur l'aménagement durable du territoire et sont sensibilisés à la préservation de leur patrimoine naturel et paysager.***

***L'implication de tous les acteurs du territoire qu'ils soient organismes publics, entreprises, associations ou citoyens est nécessaire afin d'orienter le développement de la Guadeloupe vers plus de durabilité environnementale.***

### 8.1 La sensibilisation et l'éducation à l'environnement

Les Guadeloupéens sont de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux, sur un sondage de 400 personnes mené par l'ADEME et la Région les déchets ménagers, la pollution de l'eau et la dégradation de la faune et la flore sont les 3 enjeux les plus préoccupants.

L'éducation à l'environnement permet de former des citoyens mais aussi des élèves et étudiants au respect de l'environnement, la préservation de leur cadre de vie ainsi qu'aux enjeux du développement durable.

La sensibilisation s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale du Développement durable adoptée pour la première fois en 2003 et renouvelée jusqu'en 2013.

Depuis 2004 l'éducation à l'environnement et au développement durable est intégrée dans les programmes scolaires. Cela permet une sensibilisation dès le plus jeune âge aux éco gestes et au respect de l'environnement.

Les acteurs de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement sont multiples : services de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics, associations de protection de l'environnement, organismes de recherche, entreprises...

Plusieurs campagnes de sensibilisation de grande échelle ont été réalisées en 2010. Parmi elles :

- La prévention du risque sismique (bus « Sismik », conférences, encarts dans les magazines...).
- maîtrise de l'énergie et la mascotte Klendenden (articles, concours maîtrise de l'énergie...).

- La sensibilisation à la protection des tortues marines. Des événements rythment l'année aux couleurs de l'environnement :
- Terra Festival.
- Semaine de l'énergie.
- La semaine du développement durable.
- La journée de nettoyage du littoral et des s.
- La journée de nettoyage du littoral et des fonds marins.
- Fêtes de la science.

Mais si certaines manifestations servent la cause environnementale il convient d'encadrer les autres événements rythmant l'année et constituant autant de pressions ponctuelles sur l'environnement : Pâques à la plage, Karujet, Mercury day...

On peut constater un impact des actions de sensibilisation sur certaines habitudes de consommation des ménages : par exemple la consommation en eau est passée de 197l/hab/j en 2004 à 170l/hab/j en 2008.

### 8.2 Le partenariat associatif

Les associations servent de relais vers les citoyens des politiques environnementales. Certaines associations sont directement impliquées dans la mise en œuvre de plans et programmes telle l'association Kap'Natirel pour le plan de sauvegarde des tortues marines. Le rôle des associations est ainsi ponctuellement renforcé au travers de partenariat et contractualisation mais aussi par leur implication dans les instances de débats.

Certaines associations apportent ainsi une expertise et une connaissance nécessaires dans le domaine de la protection de la faune et la flore :

- Comptages d'oiseaux (association Amazona).
- Etudes sur la flore (conservatoire botanique des îles de Guadeloupe).

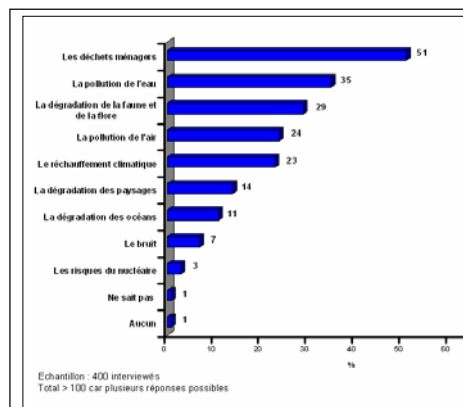
Comptages des cétacés (Breach).

- Valorisation du patrimoine archéologique : association des archéologues.

Il existe en Guadeloupe plus d'une centaine d'associations de défense et de protection de l'environnement dont seulement 15 sont agréés par arrêté préfectoral.

Les associations ont l'occasion de développer leurs actions dans le cadre d'appels à projet tel « Mon archipel, mon environnement » lancé en 2003 par la Région Guadeloupe et labellisant des projets associatifs, leur permettant ainsi de bénéficier de subventions. Les associations peuvent proposer des projets portant sur des thèmes aussi variés que la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie, le cadre de vie, les risques majeurs, l'eau...etc.

**Figure 61 : Quels sont les deux problèmes environnementaux les plus préoccupants (Sondage ADEME et Région)**



**Tableau 57 : Agenda 21 (Source DEAL)**

Communes	Date de lancement de la démarche
Saint Claude	2009
Les Abymes	2009
La Désirade	Labellisé en 2010
Terre de Haut	2010
Saint Louis de Marie Galante	2009
Capesterre de Marie Galante	2008
Anse Bertrand	2010

**Tableau 56 : Nombre de projets financés par l'appel à projets "mon archipel, mon environnement"**

	2006	2007
Nombre de projets financés	22	19
Enveloppe budgétaire	145 905 €	125 757 €

### 8.3 L'engagement des collectivités

Les collectivités prennent part à la gestion environnementale via certaines de leurs compétences (les déchets par exemple, si la compétence n'est pas déléguée à une communauté de communes, l'urbanisme...). Elles disposent aussi d'outils pour améliorer la prise en compte du développement durable dans leur politique d'aménagement :

➤ Plan local d'urbanisme (ancien Plan d'Occupation des Sols) via son projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document annexé au PLU. De plus chaque PLU doit être soumis à une évaluation environnementale avant sa validation.

➤ Agenda 21  
L'agenda 21 est né en 1992 au sommet de la terre à Rio. Les états se sont engagés à mettre en place un programme planétaire d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle. En France ces recommandations ont été traduites au niveau local au travers des agendas 21.

Les collectivités locales et particulièrement les communes peuvent ainsi se lancer dans une démarche Agenda 21 en élaborant, en concertation avec les habitants de la commune, un programme d'actions permettant de cadrer la mise en œuvre des principes du développement durable sur la commune pour les vingt prochaines années.

La Région Guadeloupe a été la première région française à signer un agenda 21 local en 2000. La Désirade a été le premier agenda 21 à obtenir le label national. Des agendas scolaires peuvent aussi être engagés mais aucun n'est pour l'instant engagé en Guadeloupe.

### 8.4 Prise en compte de l'environnement dans les activités économiques

#### 8.4.1 L'approche de gestion intégrée des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement, par exemples une usine, une carrière, un élevage... Les ICPE ont deux régimes : déclaration ou autorisation. L'activité est ainsi soumise au respect de normes concernant la plupart des aspects environnementaux : eau, air, déchets, bruit, risque. En cas d'infractions, les sanctions peuvent être pénales, civiles ou administrative.

### 8.5 Vers un développement touristique éco-responsable

A la fin des années 1990 la Guadeloupe accueillait près d'un million de touriste, elle n'en accueille qu'à peine 400 000 aujourd'hui. Le tourisme reprend désormais lentement avec une progression de 7.25% du trafic aérien en 2011 par rapport à 2010. Après une chute de l'activité de croisière celle-ci reprend aussi timidement, tout comme l'activité de plaisance.

Le tourisme est un secteur qui a un fort impact sur l'environnement : consommation élevée d'eau, production accrue de déchets, pression foncière sur le littoral, dégradation de sites naturels... Un des objectifs du SAR est d'ailleurs « d'identifier les secteurs touristiques majeurs et de leur donner une haute qualité environnementale et d'accueil ». Face à ce constat il existe quelques initiatives sur le territoire pour promouvoir un tourisme raisonné, tenant compte de la protection de l'environnement, ou « eco-tourisme ».

Tableau 58 : Les ICPE (Source DEAL)

Indicateurs ICPE	2009	2010
Nombre d'IPPC	13	14
Etablissement de traitement/élimination déchets	4	4
Seveso seuil haut	2	2
Seveso seuil bas	2	2
Nombre d'établissement soumis à auto surveillance : pour l'eau	16	17
Nombre d'établissement soumis à auto surveillance : pour l'air	10	11
Nombre d'établissement devant déclarer leurs émissions	26	27
Nombre d'établissement sous quota CO2	7	8
Nombre d'établissement soumis à TGAP (taxe sur les activités polluantes)		58
Nombre d'inspections (sites soumis à autorisation, déclaration et sites sans régimes)	58	60

Le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique (SDAT) de la Guadeloupe prévoit entre autres de **préservier l'environnement et faire de la Guadeloupe une référence en écotourisme** via deux axes :

- Développement d'un éco-tourisme de qualité, utilisant des gîtes et des petits hébergements, accompagné des équipements et services nécessaires, prévu sur Basse-Terre.
- Développement d'un « tourisme dit rare » dans les espaces naturels : établissements de petite capacité, dans un bâti totalement intégré aux espaces environnants, de haute qualité environnementale, et destiné à la découverte de la forêt tropicale et plus généralement de la nature.

**Tableau 59 : Le tourisme en Guadeloupe (Source INSEE)**

	2006	2007	2008	2009
Nombre de touristes	383 518	423 172	433 358	364 200
Dépenses (milliers €)	-	250 462	262 572	-

#### Plaisance

Les activités de loisirs et notamment le nautisme se développent actuellement pour répondre aux objectifs du plan régional du nautisme qui prévoit d'augmenter les capacités d'accueil des bateaux de plaisance : à court terme seront créés de 400 places et à long terme de 1 600 à 3 000 places en port de plaisance et haltes légères de plaisance (moins impactantes au niveau environnemental). Actuellement 2 ports bénéficient déjà du label « France station nautique » qui inclue dans ses critères de labellisation une démarche de respect de l'environnement. Il s'agit des ports de Saint François et Bouillante.

#### « Marque de Confiance » du Parc National de Guadeloupe

La marque de confiance du Parc National de Guadeloupe fait parti des initiatives destinées à favoriser l'écotourisme. C'est un contrat de qualité concernant les hébergements, les sites aménagés, les activités de pleine nature et les activités marines. L'association « Guadeloupe autrement » anime ainsi le réseau de 30 prestataires. Cette labellisation prend en compte plusieurs critères :

Environnementaux (préservation, valorisation du patrimoine naturel, pédagogie à l'environnement utilisation d'énergies renouvelables, etc).

Sociaux, culturels et économiques (gestion et développement de l'emploi, soutien à l'économie locale, valorisation du patrimoine culturel, communication et promotion responsables).



#### Association «Guadeloupe Ecotourisme»

Cette association regroupe et fait la promotion des prestataires touristiques engagés dans la voie du développement durable. Elle comptait 13 partenaires en 2010.



#### Agrotourisme

La Promotion des territoires ruraux et du **tourisme en milieu rural** fait parti du programme FEADER. Par ce biais les exploitants peuvent diversifier leurs activités et sensibiliser le grand public au milieu rural. Bien souvent les exploitants entrant dans une démarche d'accueil privilégient aussi des modes de production raisonnés, voir biologiques. 15 établissements sont actuellement labellisés « bienvenue à la ferme ».

## 8.6 Dynamique à l'échelle de la Caraïbes

Afin de mieux gérer et protéger le patrimoine naturel exceptionnel de la Caraïbe il est nécessaire de disposer de données et de connaissances précises sur les espèces, leurs populations et dynamiques.

### 8.6.1 Programmes trans-caribéens

La préservation de la biodiversité, en particulier marine, ne peut s'effectuer à la seule échelle de la Guadeloupe. C'est pourquoi un certain nombre de programmes sont montés en partenariat avec les autres îles de la Caraïbes.

#### Sanctuaire marin AGOA

Le projet AGOA consiste en la création d'un sanctuaire pour les mammifères marins dans les Antilles Françaises. La création du sanctuaire a été annoncée en octobre 2010.

#### Réintroduction du Lamantin

Un projet visant à réintroduire le Lamantin dans le Grand Cul-de-sac marin est en cours. La phase préparatoire du projet a débuté en 2010 et doit durer 3 ans. Suivra la phase de réalisation et de suivi du projet, pendant 5 ans. Ce projet est mené en partenariat par le PNG, l'ONCFS et le CAR-SPAW.

#### INTERREG IV Caraïbes

Plusieurs projets sont menés dans le cadre du programme européen INTERREG IV Caraïbes 2007-2013. L'axe 2 du programme vise à valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune et durable des ressources, et la prévention des risques.

Le projet « Protection et valorisation des écosystèmes humides littoraux de l'espace Caraïbes » qui s'inscrit dans ce programme et qui est piloté par l'ONF, se termine en 2011..6.2 Acteurs de la coopération

### 8.6.2 Acteurs de la coopération »

#### Initiative Française sur les Récifs Coralliens

Depuis 1999, l'Initiative Française sur les Récifs Coralliens agit pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés (mangroves, herbiers). Le Plan d'Action National de l'IFRECOR, pour 2011-2015, est en

cours d'élaboration. Un comité local de l'IFRECOR, avec un plan d'action local, est présent en Guadeloupe.

#### Centre d'activités régional pour les aires et les espèces spécialement protégées – CAR SPAW

Le CAR-SPAW est chargé de la mise en œuvre du protocole SPAW relatif à la protection de la biodiversité marine et côtière dans les Caraïbes. Il s'agit d'un outil de coopération régionale entre les 14 pays signataire du protocole. Le CAR-SPAW est basé en Guadeloupe, hébergé par le Parc National.

### 8.6.3 Diagnostic « développement durable

Caractéristiques majeures		Tendances évolutives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'attrait touristique lié au patrimoine naturel</li> <li>• Des actions de sensibilisation à l'environnement</li> <li>• L'encadrement des activités potentiellement polluantes via la réglementation ICPE</li> <li>• Un développement de la coopération entre pays de la zone Caraïbe</li> </ul>	+	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les débats publics sur les grands projets</li> <li>• L'amélioration des technologies (dites « propres »)</li> <li>• Le suivi environnemental et/ou la compensation d'évènements (Pâques...)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une lente mise en place de comportements éco responsables</li> <li>• Les impacts directs des activités économiques (production de déchets, consommation d'eau et d'énergie, artificialisation des milieux...)</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dénaturation de certains sites</li> <li>• Le manque de moyens pour contrôler le respect de la réglementation</li> </ul>

### 8.6.4 Enjeux et orientations stratégiques

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES
<b>Promotion du développement durable</b>	
<b>Améliorer la connaissance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer une production régulière d'indicateurs régionaux</li> <li>➤ Centraliser et suivre des informations, notamment au travers de la mise en place d'observatoires thématiques : climat, énergie, air, déchets et bruit</li> <li>➤ Soutenir les programmes de recherche touchants aux différentes thématiques du développement durable</li> </ul>
<b>Sensibiliser à la protection de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promouvoir la production et la consommation de produits locaux</li> <li>➤ Eduquer au respect environnement via des éco-gestes : économies d'énergie, tri des déchets, compostage domestique, etc.</li> <li>➤ Renforcer l'implication des collectivités (amélioration des moyens humains et financiers) en particulier dans la gestion des déchets et des risques</li> </ul>
<b>Développer la coopération dans la Caraïbe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer la coopération inter Caraïbe de gestion de la biodiversité (poursuivre la mise en œuvre de la convention de Carthagène et du Car-Spaw)</li> <li>➤ Poursuivre la coordination inter Caraïbe dans la surveillance et l'alerte aux risques naturels</li> <li>➤ Soutenir le projet de partenariat Guadeloupe//Dominique de valorisation de l'énergie géothermique</li> <li>➤ Etudier la faisabilité d'une gestion des déchets commune Martinique/Guadeloupe pour les filières de recyclage</li> </ul>
<b>Aménagement durable du territoire</b>	
<b>Limiter les impacts environnementaux des grands projets d'aménagement du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Grand Port de Jarry</li> <li>➤ Futurs ports de pêche et haltes légères de plaisance</li> <li>➤ Installation de traitement des déchets ménagés de la Gabarre</li> </ul>
<b>Promouvoir un habitat durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Limiter les consommations d'énergie du bâti (RTG, chauffe-eau solaires, etc)</li> <li>➤ Intégrer le paysage dans les projets urbanismes</li> <li>➤ Promouvoir une gestion économe de l'eau dans l'habitat (collecteurs d'eau de pluie, etc)</li> <li>➤ Généraliser le raccordement à un système de traitement des eaux usées</li> <li>➤ Prendre en compte les risques naturels dans les projets de construction et de rénovation</li> </ul>
<b>Activités économiques</b>	
<b>Développer un tourisme responsable et durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Protéger les espaces naturels sensibles de la dégradation liée à la fréquentation</li> <li>➤ Poursuivre et entretenir l'aménagement des sites naturels</li> <li>➤ Adapter la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets à la fréquentation touristique sur le littoral</li> <li>➤ Poursuivre et développer la mise en œuvre d'une gestion environnementale des manifestations et évènements sur sites naturels (week-end de Pâques et évènements nautiques notamment)</li> <li>➤ Développer l'écotourisme et rééquilibrer l'offre touristique sur l'ensemble du territoire</li> <li>➤ Encadrer le développement des ports de plaisance (voir PDN) et la navigation de plaisance</li> </ul>
<b>Développer le contrôle et la formation aux normes environnementales des activités et infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le plan de contrôle « eau et nature »</li> </ul>